

CONSEIL MUNICIPAL 24 mars 2022

Présents : Jérôme TOURNIER, Céline CANARD, Chrystel MEULLE, Emmanuel GROUILLON, Emmanuel RIZZI, Francois FOUCQUART, Frédéric OLIVIER, Jean NOZIERE, Marie Noëlle ROY, Monique GAUDRON, Rémi COURTOU, Roger BALLE, Sandrine GAUCHET,

Excusés : Amandine GUICHARDOT pouvoir à Frédéric OLIVIER

Annie SALOMON DU MONT pouvoir à Marie-Noëlle ROY

Karine BLONDEAU pouvoir à Monique GAUDRON

Brigitte MATHIEUX pouvoir à Monique GAUDRON

Gilles CAMPY pouvoir à Rémi COURTOU

M. le Maire précise que le budget est un travail d'équipe adjoints et conseillers dans les commissions. Le budget est le plus réaliste possible, choix de débattre les projets ensemble.

1. Approbation compte rendu de la séance précédente

Adopté à l'unanimité

2. Approbation compte de gestion 2021 BP et budget eau et assainissement

Rappel : les comptes de gestion sont établis par les comptables locaux à la clôture de l'exercice, c'est-à-dire entre janvier et mars N+1 pour les opérations comptables passées en N. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier
 - Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité
- Il s'agit donc de statuer sur la bonne tenue du compte de gestion des deux budgets.

Monsieur LAPORTE, conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie de Poligny présente les comptes de gestion des deux budgets. *Ils sont adoptés à l'unanimité*

3. Approbation compte administratif 2021 BP et budget eau et assainissement

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur (maire), pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Mme la 1^{ère} adjointe présente les comptes administratifs (général et Eau et assainissement), le maire sort de la salle. Elle les soumet au vote de l'assemblée.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	133 106.80	1 098 069.27		196 574.31	133 106.80	1 294 643.58
Opérations de l'exercice	615 916.39	1 004 706.27	1 064 802.22	2 116 078.25	1 680 718.61	3 120 784.52
TOTAUX	749 023.19	2 102 775.54	1 064 802.22	2 312 652.56	1 813 825.41	4 415 428.10
TOTAUX CUMULES						
Résultats de clôture		1 353 752.35		1 247 850.34		2 601 602.69
RESULTATS DEFINITIFS		1 353 752.35		1 247 850.34		2 601 602.69

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		165 464.62		73 248.35		238 712.97
Opérations de l'exercice	303 315.61	301 128.33	73 692.60	133 959.63	377 008.21	435 087.96
TOTAUX	303 315.61	466 592.95	73 692.60	207 207.98	377 008.21	673 800.93
Résultats de clôture		163 277.34		133 515.38		296 792.72
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		163 277.34		133 515.38		296 792.72

Adoptés à l'unanimité

4. Créances douteuses budget eau et assainissement 2022

Le maire explique que le principe réglementaire consiste à prévoir des provisions pour créances douteuses lors de la réalisation des budgets. Ce principe doit s'appliquer dans toutes les collectivités sans seuil de population. Les collectivités doivent prévoir des provisions par délibération du CM et procéder à leur mandatement à hauteur de 15 pour cent des créances douteuses.

Dans un souci de sincérité budgétaire et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget de créances irrécouvrables correspondant aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, par une demande d'admission en non-valeur.

Aussi, en accord avec le Conseiller aux Décideurs Locaux, il est proposé au conseil municipal de constituer une telle provision à hauteur de 1 000 €.

Adopté à l'unanimité

5. Budget prévisionnel 2022 BP et budget eau et assainissement

Les budgets sont détaillés par le maire et les adjoints.

6. Fixation des taux d'imposition 2022

Le maire informe que comme l'année dernière, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le taux départemental vient s'additionner au taux communal. Le maire, en accord avec les adjoints, propose de maintenir les taux actuels.

Pour DOMBLANS au taux départemental (24,36%), il convient d'ajouter le taux communal 15,95 % soit un taux de 40,31 %.
Afin de respecter les engagements pris, proposition de maintenir les taux sur le foncier non bâti (27,70 %) et sur la taxe d'habitation (9,59 %).

Mme MARTELIN Chantal : ne pourrait-on pas faire baisser la part de la commune afin de compenser la hausse des bases ?

Mr TOURNIER Jérôme : il est toujours possible de baisser cette part. Mais c'est un choix politique qu'il faudrait assumer, car cela veut dire un amoindrissement des recettes donc une limitation des investissements, la dotation de l'Etat va baisser puisque la Commune nouvelle a plus de trois exercices budgétaires. Il a été rappelé par M.Laporte lors du point précédent que notre taux était l'un des plus bas du département. La commune reste vertueuse dans son budget de fonctionnement. En outre, il faut considérer une hausse considérable des fluides. Je maintiens donc ma proposition sur les taux actuels, engagement que nous avons pris avant les élections.

Les taux sont adoptés comme proposés par le maire, moins une abstention.

7. Convention avec la commune de Voiteur – cotisation CNAS d'un agent

Du fait de l'emploi du recrutement à l'agence postale communale d'un nouvel agent, exerçant par ailleurs au sein de la Mairie de Voiteur, il s'agit d'accepter pour les agents intercommunaux déjà adhérents dans une autre commune, de rembourser ces cotisations au prorata du nombre d'heures en ce qui concerne l'adhésion au CNAS et la cotisation annuelle à l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail,

La commune de VOITEUR établira au cours de l'année un état de répartition des charges liées au CNAS et à la médecine du travail qu'elle soumettra à la commune pour la part correspondant à l'agent au prorata des heures effectuées dans chacune des deux communes et ce à compter de l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

8. Recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement des adjoints techniques

En raison d'une absence prolongée d'Annie Metrot, il s'agit de recruter un agent contractuel pour son remplacement. Il convient donc d'engager un contractuel au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 20h hebdomadaires, au SMIC horaire. *Adopté à l'unanimité*

9. Recrutement d'un agent technique contractuel pour la saison estivale

Afin de renforcer l'équipe d'adjoints techniques pendant la saison forte, il convient de recruter un agent technique contractuel de droit public à raison de 35h/semaine afin de réaliser l'ensemble des travaux nécessaires à l'entretien des espaces publics, d'entretien et de maintenance des bâtiments et tous travaux en fonction de la fiche de poste.

M.Noziere Jean : cela remet-il en cause les contrats avec les étudiants ?

M.Tournier Jérôme : nous poursuivons la volonté menée depuis un an de permettre aux jeunes du village de réaliser des stages longs ou courts au sein de notre commune, nous accueillerons également, en accord avec les agents techniques, un jeune en situation de handicap. De même, des jeunes de Domblans pourront être amenés à faire des jobs d'été au sein de notre commune.

Adopté à l'unanimité

10. Demande de la FNACA

La Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie demande qu'un espace soit dédié sur l'ancienne commune de Bréry. M. le Maire propose de dédier un espace à l'ensemble des anciens combattants, et non spécifiquement au 19 mars 1962. Il propose le square en contrebas de l'ancienne mairie de Bréry.

Proposition adoptée à 18 voix pour et une contre.

Dossier en cours :

FIBRE: une présentation est faite sur son déroulement. Pour permettre à tous les habitants de bénéficier de la fibre, les rues qui ne possèdent pas de fourreaux vont être équipées de poteaux. Mise en place des travaux sur le territoire pour la fin 2022 début 2023. Il faudra compter ensuite environ trois mois de délai pour que ce soit effectif. Les propriétaires devront s'assurer avec leur opérateur du raccordement de leur maison au réseau.

LA société Orange veut mettre en place des ateliers au service de la population pour aider, expliquer la connections de la fibre, ou l'utilisation des tablettes, la formation reste à affiner.

GENDARMERIE : les travaux devraient être terminés en juillet 2022, installation des gendarmes en septembre / octobre.

COLLECTE UKRAINE : beaucoup de générosité de la part de la population pour les 6m3 de collecte. Mme la première adjointe remercie la population.

Rappel de différentes dates

26 mars : nettoyage de printemps et manifestation avec tombola dans le cadre de l'opération Village du futur

M. NOZIERE Jean fait remarquer que les dépliants du cabinet Vraiment Vraiment, parlent de l'aménagement de la place SAILLAND. Ce qui est très réducteur. Un village du futur ne peut se résumer à l'aménagement de la place.

1 avril Loto de printemps organisé par l'USCS

16 avril : Concert Tremplin ZIK

19-20-21 avril réfection de l'intérieur de l'abri de bus, avec des jeunes du villages et un artiste

30 avril : concert de printemps société de musique de Voiteur

14 mai soirée années 80 Comité des fêtes

10 juin marché de producteurs BRERY

13 au 17 juin : semaine de l'été

18 juin : fête de la musique

La secrétaire de séance, Ch. MARTELIN

le maire, J.TOURNIER